



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0K2

L'honorable Dean Allison  
Président du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixante-et-unième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 5, Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale envoie sa réponse à la recommandation 2, dont la date d'échéance est le 30 avril 2020.

Cordialement,



Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Canada 

## Réponse au Comité permanent des comptes publics

### ***Rapport 5, Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada***

#### **Recommandation 2**

*Que, d'ici au 30 avril 2020, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant A) la mise en œuvre de la nouvelle approche nationale en matière de soutien aux victimes afin de s'assurer que cette approche répond pleinement aux besoins des militaires touchés par des comportements sexuels inappropriés; B) les mesures prises pour s'assurer que les militaires ont accès à un même niveau de services et soutien spécialisé peu importe où ils sont déployés.*

#### **Contexte**

À la Défense nationale, le soutien aux victimes demeure une priorité organisationnelle majeure. La Défense nationale adopte une approche exhaustive axée sur un continuum ininterrompu de soins, du moment de l'incident jusqu'à ce que les victimes n'aient plus besoin de soutien.

Dans son Plan d'action de la direction, la Défense nationale s'est engagé à élaborer une approche nationale de soutien aux victimes. Cette approche comprend : 1) un plan national de soutien aux victimes; 2) un service exhaustif de gestion des cas. La Défense nationale a déclaré que la date d'achèvement prévue de la nouvelle approche nationale est le 1<sup>er</sup> avril 2020.

#### **Situation actuelle du plan national de soutien aux victimes**

Si des changements structurels et stratégiques dans le processus de gouvernance ont causé du retard dans la publication d'un plan complet de la Défense nationale (expliqué en détail ci-dessous), ces changements permettront d'obtenir des résultats plus conformes aux recommandations du vérificateur général.

Par exemple, le Centre d'intervention en matière d'inconduite sexuelle a assumé l'entière responsabilité de la stratégie, désormais appelée « Stratégie de soutien aux membres des Forces armées canadiennes touchés par l'inconduite sexuelle », de la part des Forces armées canadiennes en juin 2019. Le Centre d'intervention en matière d'inconduite sexuelle s'appuie désormais sur sa propre expertise en matière de soutien aux victimes pour élaborer un plan global. La Défense nationale a apporté ce changement en réponse directe à la recommandation du vérificateur général de revoir et de définir clairement les rôles et les responsabilités du Centre de réponse en matière d'inconduite sexuelle afin d'améliorer l'efficacité et d'éviter le chevauchement des efforts d'autres organisations.

De plus, le Règlement du recours collectif FAC-MDN pour inconduite sexuelle, approuvé par la Cour fédérale du Canada en novembre 2019, a eu une incidence positive majeure sur les efforts de la Défense nationale visant à créer une stratégie de soutien aux victimes. Il a donné lieu à la création d'un groupe consultatif composé de représentants des participants au recours collectif. Ce groupe fournira des conseils au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle sur la stratégie de soutien aux victimes ainsi que sur d'autres plans et politiques liés au soutien. Ce groupe consultatif a tenu sa première réunion officielle le 26 février 2020 et continuera à apporter une véritable contribution à l'égard d'une nouvelle stratégie.

La Défense nationale consulte un groupe de divers intervenants afin d'éclairer et de parfaire la stratégie. Ces intervenants comprennent des survivants, des spécialistes et des membres du personnel déployés, de même que les groupes consultatifs de la Défense nationale qui représentent les femmes, la collectivité LGBTQ2S+, les peuples autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.

La Défense nationale veille également à ce que la future stratégie soit appuyée par un soutien complet aux victimes au sein du système de justice militaire. En juin 2019, le Parlement a adopté le projet de loi C- 77, qui ajoute la Déclaration des droits des victimes à la *Loi sur la défense nationale*. Ce changement, une fois pleinement entré en vigueur, renforcera le soutien aux victimes d'infractions d'ordre militaire en établissant des droits clairs en matière d'information, de protection, de participation et de dédommagement. Le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle travaillera avec les victimes souhaitant obtenir du soutien afin de s'assurer qu'elles connaissent leurs droits au titre de cette loi, ce qui comprend le droit à un agent de liaison avec les victimes.

La crise actuelle de la COVID-19 a considérablement ralenti les progrès réalisés à l'égard de la stratégie et du plan de mise en œuvre, de même que les travaux du groupe consultatif sur le recours collectif. Par conséquent, la Défense nationale aura besoin de plus de temps pour établir le plan, selon la durée de la crise. Néanmoins, la Défense nationale demeure déterminée à mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général et à fournir aux membres des Forces armées canadiennes le meilleur soutien aux victimes possible. Il fera le point sur les progrès réalisés et sur les échéances révisées auprès du Comité d'ici au 31 décembre 2020.

### **Situation actuelle du service exhaustif de gestion des cas**

Le service de gestion des cas, maintenant appelé le Programme de coordination de l'intervention et du soutien, s'ajoute aux services actuellement offerts par le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle et les Forces armées canadiennes. Il veille au soutien des victimes et à la défense de leurs droits, du moment où une victime contacte le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle jusqu'à ce que ses besoins soient pleinement satisfaits.

Le la Défense nationale, dans son Plan d'action de la direction, a déclaré qu'il mettrait en œuvre par étapes le Programme tout au long de 2019 et de 2020. Conformément à ces échéances, la Défense nationale a mis le Programme à la disposition du public en

août 2019, à la suite d'un projet pilote fructueux entamé en janvier 2019, et le lancement de ce service se poursuit.

S'ils y consentent, les membres des Forces armées canadiennes qui communiquent avec le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle se verront attribuer un coordonnateur consacré qui leur fournira de l'assistance et du soutien de façon continue. Ce soutien est fourni jusqu'à ce que les militaires n'en aient plus besoin, retirent leur consentement ou effectuent la transition vers le service civil. Le Programme fournit des services, dont la présentation de renseignements, la prestation de soutien, la coordination des cas, la défense des droits, l'accompagnement et l'assistance relative aux régimes de travail. Actuellement, le Programme est à la disposition de tous les membres des Forces armées canadiennes, peu importe où ils servent, y compris ceux déployés dans le cadre d'une opération.

Dans les mois à venir, la Défense nationale affectera des employés du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle à des centres régionaux partout au pays, ce qui accroîtra l'accès aux services en personne. La Défense nationale veillera à ce que le personnel dispose de l'éducation, de la formation et des compétences linguistiques nécessaires pour qu'il puisse fournir aux militaires le meilleur soutien possible. Le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle continuera à déployer tous les efforts pour améliorer le Programme et faire en sorte que sa stratégie future suive l'évolution des pratiques exemplaires du soutien aux victimes.

### **Les efforts en cours pour soutenir les victimes**

La Défense nationale veille à ce que la future stratégie et le service de gestion des cas soient complétés par un large éventail d'efforts axés sur l'aide aux victimes. Grâce à l'opération Honneur, la Défense nationale continue de s'attaquer à la problématique de l'inconduite sexuelle et d'œuvrer en faveur d'un changement institutionnel. Ce travail comprend l'élaboration d'une stratégie de changement de culture, composée d'un plan de campagne et d'un cadre de mesure des performances, afin de répondre directement aux recommandations du vérificateur général et de veiller à ce que les victimes soient soutenues de manière complète et systématique.

La Défense nationale améliore aussi continuellement les directives, les politiques, les procédures et la formation afin de s'assurer que les membres touchés sont pleinement soutenus. Par exemple, l'arbre décisionnel pour la gestion des incidents liés à une inconduite sexuelle guide les dirigeants des Forces armées canadiennes tout au long du processus administratif et disciplinaire, tout en fournissant des directives détaillées sur la meilleure façon de soutenir et de respecter les souhaits des victimes. Les efforts déployés dans le cadre de l'opération Honneur sont entrepris en étroite collaboration avec le Centre d'intervention en matière d'inconduite sexuelle et sur la base des conseils d'experts de ce dernier.

Tout membre des Forces armées canadiennes connu pour avoir des limitations médicales résultant d'un comportement sexuel inapproprié est pleinement soutenu, qu'il choisisse de rester dans les Forces, d'être libéré ou qu'il soit incapable de poursuivre

son service. Le Chef d'état-major de la Défense est le seul à pouvoir approuver la libération des membres dans ces cas, afin d'éviter des libérations prématurées ou non souhaitées, et d'assurer que les victimes aient toutes les chances de continuer leur service et soient soutenues dans leur rétablissement. Dans le cas où les membres choisissent d'être libéré, une transition coordonnée, respectueuse et sans heurts vers la vie civile et le soutien aux civils, lorsque les membres sont prêts, est une priorité.

L'aide aux victimes est également une priorité dans le système de justice militaire. Par exemple, le Cabinet du juge-avocat général a soutenu le ministre de la défense nationale dans l'adoption du projet de loi C-77, qui introduit la déclaration des droits des victimes dans le code de discipline militaire de la *loi sur la défense nationale*. Une fois pleinement en vigueur, ce changement renforcera le soutien aux victimes d'infractions militaires en leur donnant des droits légaux clairs en matière d'information, de protection, de participation et de restitution. Le Centre d'intervention en cas d'inconduite sexuelle travaillera avec les victimes qui demandent leur soutien pour s'assurer qu'elles connaissent leurs droits en vertu de cette législation, y compris le droit à un agent de liaison avec les victimes.

Le Service national des enquêtes des Forces canadiennes, au sein du Groupe de la police militaire des Forces canadiennes, enquête sur toutes les infractions sexuelles. Les membres de son équipe d'intervention en cas d'infraction sexuelle reçoivent une formation spécialisée afin de garantir le professionnalisme et l'impartialité des enquêtes et la compassion dans le travail avec les victimes. Chaque bureau régional du Service national d'enquête est également soutenu par un coordinateur des services aux victimes, qui sert de lien entre les enquêteurs, les services de soutien et la victime, jouant un rôle important dans l'aide aux victimes.

Le Cabinet du juge-avocat général travaille avec des organisations clés au sein de la défense nationale afin de développer les instruments politiques nécessaires pour soutenir les victimes. Par exemple, le Cabinet du juge-avocat général fournit des conseils afin d'assurer que les points de vue des victimes soient pris en compte lors de la détermination des moyens appropriés pour traiter l'inconduite sexuelle. Il dirige également les efforts pour mettre en œuvre la Déclaration des droits des victimes, et aide au développement d'un nouveau système de suivi des performances de la justice militaire. Ce nouveau système de suivi fournira un aperçu des perceptions qu'ont les victimes sur le système de justice militaire.

En outre, le Directeur des poursuites militaires a aussi procédé à une révision complète de toutes les politiques de poursuite afin de mieux tenir compte du point de vue des victimes au cours du processus de poursuite. Ces changements favorisent le flux d'informations entre le procureur et la victime, et garantissent que les préoccupations des victimes soient sollicitées, prises en compte et traitées. En conséquence, le Directeur des poursuites militaires a d'avantage amélioré sa formation spécialisée sur les poursuites pour inconduite sexuelle donnée à chacun de ses procureurs.

La Défense nationale va continuer de travailler sans relâche pour assurer qu'une approche complète, qui est centrée sur la victime, soit prise en matière de lutte contre les comportements sexuels inappropriés, conformément aux recommandations du vérificateur général. En mai 2020, la Défense nationale fera le point sur son approche révisée concernant les obligations de signalement en cas d'incidents d'inconduite sexuelle.